

Procès-verbal du Conseil de Faculté du 1^{er} février 2024

Membres présents : M. Paul BRÉANT – Mme Mélissa CHAREF-TANI (étudiante)
Mme Mélanie CLÉMENT-FONTAINE – M. Patrick JACOB – Mme Victoire LASBORDES –
Mme Marion LEVRAUD – M. Franck MONNIER (Doyen) – M. Foucauld-Marie PAIN
(étudiant) – M. Antoine THOMAS (étudiant) – M. Michael MALLIÉ (étudiant suppléant de
M. Aymeric VÉZINAT)

Membres avec procuration :

M. Jean-François BEYNEL (membre extérieur) donne procuration à M. Franck MONNIER
(Doyen)
Mme Muriel CHAGNY donne procuration à M. Patrick JACOB
Mme Lise CORNILLEAU donne procuration à Mme Victoire LASBORDES
M. Patrick HASSENTEUFEL donne procuration à M. Patrick JACOB
Mme Wafa NABIL donne procuration à Mme Marion LEVRAUD
Mme Sophie PETITRENAUD donne procuration à M. Franck MONNIER (Doyen)
M. Olivier PLUEN donne procuration à Mme Victoire LASBORDES
Mme Jade RODRIGUES (étudiante) donne procuration à Mme Mélissa CHAREF-TANI

Membres excusés : M. Hakim HADJ-AÏSSA – M. Christophe HUE (membre extérieur) –
M. Raphaël MAYET (membre extérieur) – M. Terry OLSON (membre extérieur)

Membres invités : Mme Carole MARINHEIRO – Mme Véronique MOREAU –
Mme Sarah VENEAU – M. Jean-Luc PENOT

Membres invités excusés : Mme Pascale BERTONI – Mme Claire BOUGLÉ –
Mme Sandrine CLAVEL – M. Jacques de MAILLARD – Mme Bénédicte LAUMOND
M. Raphaël MATTA-DUVIGNAU – Mme Alexandra SERINET – M. Laurent WILLEMEZ –
Mme Nathalie WOLFF

Invité exceptionnel : Thibault BARBIEUX (représentant de Mmes Claire BOUGLÉ et
Sandrine CLAVEL du laboratoire DANTE)

Monsieur le Doyen ouvre la séance à 10h10.

Avant de dérouler l'ordre du jour, Monsieur le Doyen fait un point sur les différentes
procurations.

1- Approbation du procès-verbal du Conseil de Faculté du 7 décembre 2023

Vote : à l'unanimité

VOLET PÉDAGOGIQUE

2- Vote sur le renouvellement du diplôme universitaire Juriste des marchés publics des collectivités territoriales et sur la convention de partenariat avec le CIG (Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région d'Ile de France)

Monsieur le Doyen explique que cette convention en partenariat avec le CIG, portée par Monsieur Pierre-Yves SAGNIER avec le soutien de Monsieur Jean-Luc PENOT, s'adresse à des professionnels de la fonction publique et tout particulièrement à des gestionnaires et/ou responsables dans le secteur des marchés publics. Cette formation, qui a vocation à accueillir entre 17 et 25 stagiaires, est constituée de 7 modules de 2 jours et un module de 3 jours. Cette formation riche comptabilise un total de 145 heures avec des cours assez variés (commande publique, maîtrise d'ouvrage, procédure de recours, *etc.*). En fonction du statut du stagiaire, le coût de la formation oscille entre 1 700 € à 3 000 € pour des ressources qui, en fonction des années, oscillent 35 000 et 50 000 €.

Monsieur Jean-Luc PENOT précise que cette formation existe depuis maintenant 10 ans et que la convention en cours nécessite un renouvellement.

Vote : à l'unanimité

3- Vote sur la convention de formation relative au master 1 Droit des affaires en partenariat avec l'Ordre des avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation

Monsieur le Doyen informe les membres du Conseil que cette convention est portée par Madame Marie MALAURIE en partenariat avec l'Ordre des avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation. Elle intéresse tout particulièrement les étudiants du master 1 Droit des affaires qui auront l'opportunité d'être reçus au Palais de justice de Paris afin de suivre une ou deux conférences dédiées à l'art de la plaidoirie ; l'enjeu étant de les préparer à un concours de plaidoirie organisé au sein du master 1. Cette convention n'a aucun impact financier sur la Faculté.

Vote : à l'unanimité

4- Information sur l'organisation d'un groupe de travail « Master » relatif à l'environnement pédagogique des formations de second cycle

Lors de la dernière réunion entre la présidence et les directeurs de composante, Monsieur le Doyen a été informé de la mise en place d'un groupe de travail master en lien avec Saclay se déployant en plusieurs sous-catégories dont une sur l'environnement pédagogique des formations Saclay de second cycle dans laquelle l'UVSQ n'est pour l'heure pas représentée. Ce GT doit anticiper une éventuelle évolution de la réglementation au sujet des formations de second cycle master, l'objectif étant de clarifier le rôle des Écoles graduées dans la réglementation, d'apporter des précisions sur le rôle des comités de mention et de faire évoluer les conditions de suivi de l'ordre de formation au sein des différentes formations rattachées à nos Écoles graduées. Monsieur le Doyen lance un appel à candidatures au sein des enseignants de la Faculté.

5- Information sur les formations documentaires juridiques et politistes de la bibliothèque universitaire

Monsieur le Doyen précise que cette initiative avait été initialement mise en place par ses soins lors de son mandat de vice-doyen à la formation. En début de première année de licence, les personnels des bibliothèques proposent aux étudiants des formations et désinformations sur les ressources documentaires en vue de la préparation de leurs cours et de leurs TD. Les étudiants élus lui ont fait part de la nécessité de formation additionnelle ; il laisse la parole à Madame Mélissa CHAREF-TANI (étudiante) qui indique qu'une formation additionnelle a été effectivement mise en place en lien avec la BU afin de permettre aux étudiants qui le souhaitent d'avoir un temps de formation supplémentaire, certains étudiants de L2 et de L3 ayant encore des lacunes. Par contre, contrairement aux étudiants de L2 qui s'étaient massivement inscrits, très peu d'étudiants de première année étaient présents.

Monsieur le Doyen préconise de repousser éventuellement cette formation en tout début de second semestre pour les étudiants L1 qui découvrent leur nouvel environnement et n'ont pas conscience de l'intérêt de cette formation. Il prendra attache auprès des personnels de la BU à ce sujet. Il propose un rappel aux étudiants de L2 au moment du cours de droit administratif et/ou droit des obligations. Par ailleurs, en lien avec les éditions LexisNexis, il proposera aux collègues de la BU un éventuel accompagnement supplémentaire sur l'utilisation des bases de données LexisNexis qui, par voie de conséquence, pourra bénéficier aux étudiants ; LexisNexis propose également une formation destinée tout particulièrement aux chercheurs sur les grandes bases de données et l'utilisation de l'intelligence artificielle dans la recherche.

Monsieur le Doyen interpelle Monsieur Foucauld-Marie PAIN (étudiant de la liste Erga Omnes) sur un point, non inscrit à l'ordre du jour, sur lequel il avait attiré son attention avant le Bureau de Faculté à savoir une doléance de certains étudiants souhaitant être formés plus particulièrement au droit fiscal en L3. Ce point qui relève du Groupe de travail licence a été transmis au président de la section de droit public.

Monsieur Foucauld-Marie PAIN remercie Monsieur le Doyen de cette prise en compte. Il signale également des doléances de certains étudiants concernant des contenus similaires de plusieurs matières sur différentes années de licence, notamment en science politique (géopolitique en L1, relations internationales au S3, politique comparée).

Monsieur le Doyen remontera cet état de fait au Groupe de travail licence en alertant le département de science politique.

VOLET RELATIONS INTERNATIONALES

6- Information sur le projet d'un partenariat avec la Cour constitutionnelle de la République démocratique du Congo

Avant de céder la parole à Monsieur Jean-Luc PENOT, Monsieur le Doyen indique que ce projet de partenariat avec la Cour constitutionnelle de la République démocratique du Congo et notamment les services de la présidence de la république (en lien avec la Clinique de légistique), porté par notre collègue Monsieur Olivier PLUEN, répond à un besoin de formations spécifiques notamment sur l'écriture de la loi.

Monsieur Jean-Luc PENOT annonce que plusieurs projets impliquent notre Faculté en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale (Tchad, Côte d'Ivoire). Ce projet avec le Congo consiste pour l'instant en une convention-cadre, sans aucun engagement pour l'heure. Les universités françaises sont plus ou moins présentes en Afrique ; à la Faculté, nous avons la chance d'avoir plusieurs collègues enseignants impliqués dans différents projets.

Monsieur le Doyen insiste sur les très belles compétences présentes à la Faculté ; notamment au niveau de la légistique pour laquelle nous sommes les pionniers en France ce qui nous permet de rayonner à l'international, notamment en Afrique.

VOLET LOGISTIQUE

7- Point sur la fontaine du CROUS

Les étudiants élus ont fait remonter des dysfonctionnements de la fontaine du CROUS. Même si la Faculté ne gère pas le CROUS, elle veille cependant à ce que ses étudiants aient le meilleur service possible. Les personnels du CROUS ont mis à disposition des brocs d'eau pour pallier cette panne et une pièce de remplacement a été commandée.

Madame Carole MARINHEIRO ajoute que le problème du non-approvisionnement du distributeur Picard dans la salle de travail est en cours de résolution, les deux autres distributeurs ayant été remplis dans la journée.

QUESTIONS DIVERSES

- Madame Mélissa CHAREF-TANI (étudiante) annonce que les étudiants élus souhaitent déposer une motion commune aux deux listes suite à une conférence éligible au Pass culture organisée jeudi dernier à laquelle beaucoup d'étudiants n'ont pu assister en raison de difficultés organisationnelles (manque de places dans l'amphi). Les étudiants de L3 sont particulièrement anxieux à l'idée de ne pouvoir valider leur licence avant la fin de l'année faute de participation à un nombre suffisant d'événements culturels. Elle demande s'il est possible pour les L3, d'une part d'alléger la procédure de validation du Pass culture en raison de sa mise en place récente et des difficultés organisationnelles rencontrées et d'autre part de prioriser leur inscription aux événements culturels.

Monsieur le Doyen répond que la collègue organisatrice de cette conférence n'avait pas souhaité imposer une pré-inscription qui sera dorénavant obligatoire pour tout événement éligible au Pass culture. S'agissant des étudiants Erasmus, ils ont la possibilité de fournir une attestation prouvant qu'ils ont assisté à une conférence ou à un événement culturel dans leur université d'accueil afin de valider les deux événements obligatoires. L'enjeu du Pass culture n'est pas du tout d'empêcher les étudiants de valider la licence mais plutôt de développer leur réflexion, leur culture et leur pensée juridique. Une réflexion est en cours quant à l'allègement du nombre d'événements obligatoire pour les L3. Il annonce qu'une série de conférences organisée au second semestre fera l'objet d'un rétroplanning diffusé aux étudiants. Par ailleurs, il s'interroge sur la réelle nécessité de diffuser les très nombreux événements organisés par la Cour de cassation, non éligibles au Pass culture, sous peine de diluer les informations liées à ce Pass.

Madame Mélissa CHAREF-TANI (étudiante) indique que certaines conférences de la Cour de cassation intéressent particulièrement les étudiants et que la diffusion demeure nécessaire.

Madame Mélanie CLÉMENT-FONTAINE, vice-doyen recherche, propose la diffusion d'une lettre recherche mensuelle avec les événements éligibles ou non au Pass culture.

- Madame Marion LEVRAUD souhaiterait une concertation de tous les responsables de master 2 sur la répartition des salles avant la prochaine rentrée universitaire.

Monsieur le Doyen propose de confier ce dossier à la chargée de mission « coordination entre les masters » Madame Alexandra SERINET.

- Madame Carole MARINHEIRO fait un point sur les inscriptions actuelles sur Parcoursup (ouverture de la plateforme le 13 janvier) pour la prochaine année universitaire. Pour l'heure, un peu plus de 10 % de remplissage :
 - Double licence Droit-LLCER : 119
 - Droit international : 221
 - Droit, accès santé droit : 80
 - Droit : 455
 - Science politique : 334
 - Science politique, accès santé : 39

Monsieur le Doyen en profite pour remercier les personnels enseignants et administratifs qui ont participé à la Journée Portes Ouvertes la semaine dernière en présence de nombreux lycéens avides d'informations.

- Monsieur le Doyen annonce que Madame Véronique MAGNIER a transmis à la présidence sa candidature à la direction de l'École graduée de droit. Sa profession de foi sera transmise à l'ensemble de la communauté. Elle lui a confirmé que la composition de la future équipe de l'École graduée sera conforme à l'accord passé et voté en Conseil de Faculté à savoir : direction et coordination assurée par Sceaux sans aucune direction-adjointe de Jean Monnet-Saclay mais avec deux directions adjointes qui reviendraient à des enseignants de notre Faculté. L'élection de cette nouvelle direction est en réalité une proposition puisqu'elle est nommée par le COPIL (réunion des trois universités de Paris-Saclay). Monsieur le Doyen fera le point sur les décisions prises au sein de l'École graduée lors du prochain Conseil.
- Madame Mélissa CHAREF-TANI (étudiante) soulève le problème des changements de promotion pour les TD d'un semestre à l'autre.

Madame Sarah VENEAU, responsable de scolarité, signale des conflits de salles et d'amphis, tout est rentré dans l'ordre hier. En marge, il demeure des conflits entre TD et CM pour certains étudiants à qui elle propose de venir la voir afin de résoudre ce problème.

- A la question de Monsieur Foucauld-Marie PAIN (étudiant) relative au gel de la formation M1 DRH dont la perspective est envisagée par son directeur. Effectivement, Monsieur Benoît PETIT aura des difficultés à diriger cette formation puisqu'il candidate à la direction de l'IUT de Mantes-en-Yvelines. L'enjeu pour la Faculté est d'éviter le gel de la formation afin de permettre aux étudiants de s'inscrire en droit social l'année prochaine. Ce sujet est à l'ordre du jour de la réunion du département de droit privé organisée demain.
- Monsieur Antoine THOMAS (étudiant) interroge sur la date de publication des résultats des examens du premier semestre.

Une réunion pédagogique est prévue aux alentours du 13 février (selon le calendrier voté en Conseil de Faculté), il n'y a en effet plus de délibérations formelles en fin de premier semestre. Il est possible qu'il y ait un petit décalage de publication, le temps aux enseignants de corriger les copies et au service scolarité de saisir les notes. Cependant, nous pouvons voir à publier les résultats/année déjà prêts. L'enjeu est de publier le plus rapidement possible de manière à ce que les étudiants de L3 puissent candidater sur monmaster.com.

Monsieur Foucauld-Marie PAIN (étudiant) interroge sur les dates d'ouverture de la plateforme monmaster.com.

Monsieur le Doyen répond qu'il s'agit d'une plateforme nationale, toutes les informations sont en ligne.

Monsieur Patrick JACOB surenchérit en indiquant que ce sujet a très certainement été abordé lors du Forum des masters organisé la semaine dernière.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Doyen lève la séance à 11h20.